



Extrait de l'InfoLettre n°132 - 31 mars 2020

de

Olivier Cadic, Sénateur représentant les français établis hors de France

La gravité de la situation sanitaire m'a conduit à déposer une proposition de loi "relative à la solidarité en faveur des Français établis à l'étranger" qui contient deux mesures ([lire la PPL](#)).

La première doit permettre aux Français hors de France d'être bénéficiaires du fonds de solidarité créé par loi d'urgence du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de covid-19 (dans des conditions à fixer par décret). La solidarité nationale ne saurait s'arrêter à nos frontières

La seconde mesure de ma proposition de loi instaure un fonds d'urgence et de solidarité en faveur de nos compatriotes inscrits au registre des Français établis hors de France. Ce fonds pérenne doit leur venir en aide en cas de catastrophe naturelle, guerre, émeute ou autres faits analogues.

Cette idée n'est pas neuve et fut initiée en son temps par la regrettée sénatrice **Paulette Brisepierre**, avant d'être envisagée par le Président **Nicolas Sarkozy**. Il revient à la conseillère consulaire Égypte, **Régine Prato**, d'avoir ranimé l'idée en qualité de présidente de la commission de Sécurité de l'Assemblée des Français de l'étranger. Enfin, le mois dernier, **Jean-Louis Mainguy**, conseiller consulaire Liban-Syrie, a formellement demandé la création d'un tel fonds par une lettre adressée au Président de la République.